



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MEURTHE-ET-MOSELLE

CULTIVONS LES TERRITOIRES

Bulletin d'information de la Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle
N° 8 - Octobre 2012 à février 2013

EDITO

Agricultures et Territoires : partenaires pour la qualité de l'eau

Le dossier que vous pourrez découvrir dans ces pages porte sur la préservation de la qualité de l'eau dans nos territoires. La qualité de l'eau est un combat quotidien pour assurer à l'ensemble de la population la garantie d'une eau sans danger, d'une eau de qualité. Ce combat doit être mené par les agriculteurs - avec l'appui de leurs organismes et de leurs conseillers - en collaboration étroite avec les territoires.

Les mesures administratives, obligations, interdictions diverses sont d'autant plus mal vécues, qu'elles sont parachutées de Bruxelles ou de Paris sans tenir compte des réalités territoriales. Appliquer exactement la même règle pour la Bretagne ou la Lorraine ne peut être scientifiquement justifiable !

Les mesures locales, volontaires, basées sur un effort compris des agriculteurs, des élus locaux, des syndicats des eaux ou des associations sont en général porteuses de meilleurs résultats que toute contrainte administrative.

Les exigences environnementales et la viabilité économique des exploitations sont compatibles, dès lors que se mettent autour d'une même table des personnes de bonne foi, connaissant leur territoire, sans céder aux diktats de bureaux d'études parisiens, aux clichés médiatiques souvent erronés,...

Rien qu'en un mois, nous avons entendu quatre « spécialistes » demander pour la Lorraine, que le maïs, gros consommateur d'eau, soit réduit dans les assolements de notre région. Pourquoi ce procès quand on sait que pas un hectare de maïs irrigué n'est présent en Lorraine !

Pour être intello et obtenir ensemble des résultats incontestables, il est indispensable que les structures locales et la profession mettent en œuvre ensemble les actions adaptées. L'agriculture et son territoire ensemble pour la qualité de l'eau, c'est possible !



Laurent ROUYER
1er Vice-Président de la
Chambre d'Agriculture de
Meurthe-et-Moselle

Elections des Chambres d'Agriculture en janvier

En janvier 2013, le monde agricole élit pour six ans ses représentants aux plans départemental, régional, et national.

Les Chambres d'Agriculture tiennent leur légitimité de l'élection de leurs membres au suffrage universel. Leurs 45 membres élus sont issus de dix collèges représentatifs de l'ensemble du monde agricole :

- collège des chefs d'exploitation et assimilés
- collège des propriétaires fonciers et usufruitiers
- collège des salariés de la production agricole
- collège des salariés des groupements professionnels agricoles
- collège des anciens exploitants
- collège des coopératives de production agricole (CUMA)
- collège des autres coopératives
- collège des caisses de Crédit Agricole
- collège des caisses d'assurances mutuelles agricoles et des caisses de mutualité sociale agricole (MSA)
- collège des organisations syndicales

Un conseiller du CRPF est membre de droit à la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle.

L'enjeu des élections de 2013 est donc cette légitimité qui fonde l'action des Chambres et qui assoit leur rôle de représentation auprès des pouvoirs publics sur toutes questions touchant à l'intérêt général agricole, et leur action de conseil auprès des agriculteurs et des collectivités.

Les élections en chiffres :

- 4 200 élus tous les six ans
- 3 millions d'électeurs
- 50 000 groupements professionnels
- 10 collèges : cinq collèges individuels et cinq collèges des groupements professionnels agricoles
- 66,4 % de participation dans le collège des chefs d'exploitation en 2007

Déroulement des élections :

- Vote par correspondance jusqu'au 31 janvier.
- Puis élection du Bureau de la Chambre Départementale (ou constitution de l'assemblée plénière départementale).
- En mars 2013, élection des Membres de Bureau des vingt Chambres Régionales.
- Fin mars, au niveau national, constitution du Bureau de l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres).



Les nouveaux marchés de producteurs en ville

Certaines communes : Azelot, Houdemont, Laxou, Haroué ont fait appel à la Chambre d'Agriculture et à l'association Saveurs Paysannes afin de mettre en place un marché de plein vent avec des producteurs fermiers. Ces nouveaux marchés sont des marchés alimentaires, les vendeurs sont les agriculteurs eux-mêmes. On y trouve des légumes, différentes viandes et charcuterie, des oeufs directement issus des exploitations. Ce débouché traditionnel est apprécié par certains producteurs. Il permet le contact direct avec les clients.

Une convention est signée entre les partenaires. Les communes contribuent à la mise en place des marchés par la mise à disposition d'emplacement, de l'électricité et, parfois, de supports de communication.

Les habitants y retrouvent de la convivialité, de l'authenticité et la qualité des produits.



Un partenariat efficace

La Communauté de Communes du Chardon Lorrain et la Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle ont officialisé le 8 septembre dernier leur partenariat de longue date avec la signature d'une convention cadre pluriannuelle. Celle-ci est accompagnée d'une convention d'application annuelle visant à formaliser et approfondir des axes d'intervention et des actions concrètes entre le monde agricole et les acteurs locaux.

Parmi les actions en cours, nous pouvons citer l'accompagnement de l'opération Agrimieux et la mise en place de mesures agro-environnementales territoriale avec la moitié des agriculteurs du secteur, la démarche expérimentale d'entretien partagé des berges du Rupt de Mad ou encore l'amélioration et le développement de plateforme de déchets verts.

La réflexion sur l'installation d'un maraîcher bio et le développement de filières courtes notamment pour la

restauration collective font également partie des axes de travail.

Gageons que cette convention ouvre la voie vers de nouvelles idées de partenariat et s'étende sur des autres territoires.



Quand la campagne s'invite à Lunéville

L'Élevage en Fête, grande manifestation agricole de Meurthe-et-Moselle, a attiré de nombreux visiteurs durant le week-end du 22 et 23 septembre dans le parc des Bosquets à Lunéville.

Le concours d'animaux fut le cœur de l'évènement. Les éleveurs ont présenté leurs animaux devant un public d'éleveurs, de professionnels du monde agricole, sous l'oeil attentif d'un juge. Obtenir un prix à un concours

est pour un agriculteur une fierté, une manière de valoriser son élevage et surtout le travail qu'il mène au quotidien pour s'occuper de ses animaux. Au-delà des concours, l'Élevage en Fête a pour ambition de faire découvrir ou redécouvrir l'agriculture à des visiteurs curieux.



Pour la préservation de la qualité de l'eau

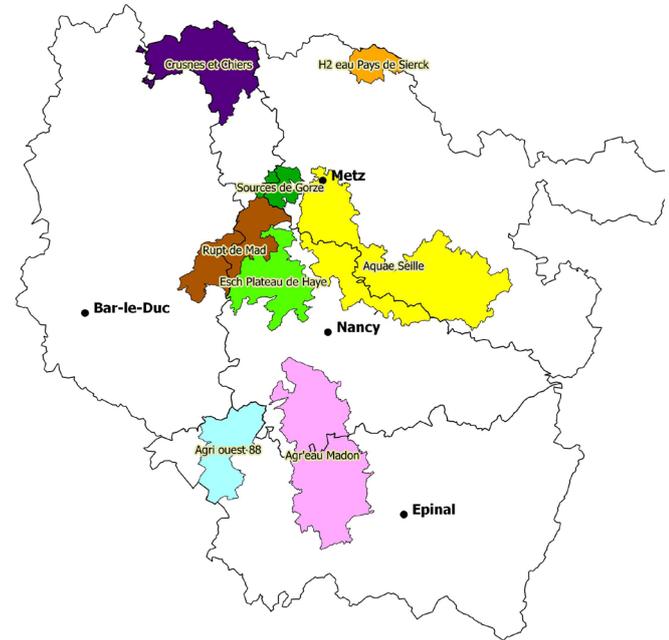
La Chambre d'Agriculture est engagée, au côté des agriculteurs depuis près de 20 ans, dans des actions de gestion qualitative de l'eau (lutte contre les pollutions agricoles). Elle anime des opérations agricoles collectives de bassins versants, de secteurs hydrogéologiques vulnérables, développe des outils pour la préservation de la ressource en eau et favorise le transfert de connaissances vers et entre les agriculteurs. Elle contribue ainsi à l'évolution de l'agriculture qui doit concilier la production d'une alimentation de qualité et en quantité suffisante afin de répondre à des besoins croissants d'une population en augmentation tout en préservant la ressource en eau.

En Meurthe-et-Moselle, un agriculteur sur deux est engagé dans une action volontaire de reconquête ou de préservation de la qualité de l'eau : AGRI MIEUX et opération de conseil sur des bassins d'alimentation de captage.

Les opérations collectives AGRI-MIEUX (initialement intitulées « ferti-mieux ») ont été créées pour initier de nouvelles méthodes et savoir-faire sur des zones particulièrement sensibles aux pollutions agricoles. L'objectif est d'y développer des pratiques agricoles compatibles avec le respect de la qualité de l'eau et sans perte de revenu pour les agriculteurs. D'abord axées sur le volet nitrates (ferti-mieux), ces opérations volontaires se sont élargies à la problématique « phytosanitaire » (agri-mieux). 5 opérations « Agri-Mieux » sont conduites en Meurthe-et-Moselle avec une animation renforcée sur ces secteurs : envoi de notes techniques, rendez-vous « bout de champ », journées techniques, parcelles de démonstration... Ces actions, qui reposent sur le volontariat, concernent essentiellement le raisonnement de la fertilisation azotée, la gestion de la matière organique, la gestion de l'interculture pour la maîtrise de la pollution par les nitrates et se sont orientées vers la maîtrise des pollutions par les phytosanitaires, en limitant les sources de pollution dite ponctuelle (lors du remplissage du pulvérisateur, du stockage des produits...) puis diffuse par réduction de l'usage des produits.

L'impact des actions collectives menées sur ces zones sur la qualité de l'eau est réel et mesurable au niveau de l'évolution de la teneur en nitrates mais aussi en phytosanitaires.

Ces opérations sont complétées par des actions ciblées sur des bassins d'alimentation de captages (notamment les captages SDAGE dégradés) présentant des teneurs en nitrates ou phytosanitaires élevées ou ayant tendance à augmenter. L'action est



Les zones Agri-Mieux de Lorraine

renforcée par la mise en œuvre d'un conseil individuel à la parcelle pour opérer un changement radical des pratiques permettant une amélioration rapide de la qualité de l'eau. Ces efforts, basés essentiellement sur le raisonnement et n'affectant pas alors le résultat économique des exploitations, peuvent être renforcés par la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales qui vont au-delà.

Grâce à la mise en place d'un suivi individuel renforcé et d'une animation de groupe autour de l'objectif commun « concilier agriculture et qualité de l'eau » et grâce à l'adhésion volontaire des agriculteurs, l'action porte ses fruits avec des stagnations ou des baisses de teneurs observées.



« Un pour tous, tous pour un captage », tel est le titre de l'action présentée par la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle aux Trophées de l'Eau, événement organisé par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

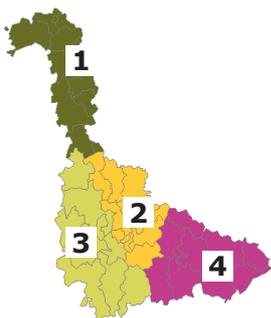
Depuis 1999, le plateau de Haye bénéficie d'une opération Agri-mieux, animée par la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, visant à réduire la présence de nitrates et de pesticides dans 5 captages de cette zone. La Chambre d'Agriculture a ainsi mobilisé 120 agriculteurs sur 40 communes et 17 200 hectares. Les résultats sont remarquables. Les taux de nitrates dans ces captages sont passés de 50 mg/l à moins de 30 mg/l.

A vos clics, votez ! Les lauréats des Trophées de l'eau 2012 seront départagés par les votes du public pour 40% et par le choix du comité du bassin pour 60%. Rendez-vous sur le site des Trophées de l'eau jusqu'au 26 octobre pour voter pour l'action de la Chambre d'Agriculture : www.tropheesdeleau.fr

Est une publication éditée par la Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle - 5 rue de la Vologne - 54 520 LAXOU
Tel : 03.83.93.34.10 - Fax : 03.83.93.34.00
www.meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Directeur de la publication : Gérard RENOUARD
Conception : Virginie GRAND
Coordination et rédaction : Equipe de la Chambre d'Agriculture
Crédit photos : Chambres d'Agriculture Paysan Lorrain

ISSN 2108-3606



Vos interlocuteurs

1. Caroline COZZI

Tel : 03.82.46.17.81

@ : caroline.cozzi@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

2. Nicole LE BRUN

Tel : 03.83.93.34.09

@ : nicole.le-brun@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

3. Annelise LOUYOT

Tel : 03.83.83.93.34.90

@ : annelise.louyot@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

4. Marion BEAUDOUIN

Tel : 03.83.83.93.34.81

@ : marion.beaudouin@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Des produits fermiers à la sortie du bureau

Onze producteurs fermiers adhérents à Saveurs Paysannes proposent, avec l'appui de la Chambre d'Agriculture, une livraison de paniers fermiers sur commande, à venir chercher soi-même chaque jeudi de 17 h à 18 h, au pied du bâtiment de la Chambre d'Agriculture, 5, rue de la Vologne, à LAXOU-CHAMP LE BOEUF.

La clientèle est constituée des salariés qui peuvent retirer leurs produits avant de rentrer à leur domicile, mais aussi les habitants du secteur. Pour commander, il suffit de se rendre sur le site internet www.emplettespaysannes.fr, de constituer son panier parmi un choix très large de produits : fruits et légumes de saison, fromages, charcuterie, viande de porc, de boeuf, d'agneau, volailles, oeufs, foie gras, pain, farine, huiles, confitures, vins, ...au plus tard le lundi précédent la date de livraison.

La livraison s'effectue par chacun des producteurs chaque jeudi.

Originalités :

- Pas d'intermédiaires : les producteurs remettent en main propre les commandes qu'ils ont eux-mêmes produites.
- Pas d'abonnement.

- Pas d'obligation de commander chaque semaine
- Possibilité de varier les plaisirs chaque semaine.

Des produits du terroir lorrain dont on connaît la provenance et aux prix avantageux des circuits courts !



A PROPOS DE ...

AGENDA

Semaine du goût

- Du 15 au 26 octobre : 42 interventions en écoles primaires et maternelles seront animées par 17 agriculteurs sur le thème « **de la Ferme à l'Assiette** », opération à l'initiative de la Chambre d'Agriculture et de l'inspection d'académie.
- Du 15 au 19 octobre : **Approvisionnement local dans les collèges**. Partenariat Chambre d'Agriculture, PaysanBioLorrain et Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.
- 16 octobre et 18 octobre : Menu de produits locaux et animation autour de la **Pomme Lorraine aux restaurants universitaires** de Vandoeuvre et de Metz Technopôle, avec la présence d'arboriculteurs, opération menée par le CROUS et la Chambre d'Agriculture.

Conférence-débat « Fournir des produits locaux en restauration collective »

12 novembre à CHAVIGNY : dans le cadre du Réseau Rural Lorrain, du programme LEADER du Pays Terres de Lorraine avec la contribution de l'association des maires de Meurthe-et-Moselle, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture 54, le CGA de Lorraine et le Conseil Général 54 - ouvert aux collectivités.

Salon de la méthanisation

20 décembre à BEAUMONT - ouvert aux agriculteurs et aux collectivités.